

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE  
L'HÉRAULT  
CANTON DE  
LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

### DÉCISION

numéro  
**CCDC\_200115\_001**

portant sur

#### **MISE À DISPOSITION PAR LA VILLE DE LODÈVE DE DEUX SERVICES CIVIQUES À L'ESPACE JEUNES ET D'UN SERVICE CIVIQUE AU SERVICE CULTURE**

Le Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 3°,

**VU** la délibération n° CC\_20171130\_004 du Conseil communautaire en date du 30 novembre 2017 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue à l'alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT sus-visé,

**VU** l'agrément LR-034-15-00024-00 délivré le 11 juin 2015 à la Commune de Lodève par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault,

**VU** la délibération n°CC\_190926\_02 du Conseil communautaire du 26 septembre 2019, relative à la demande d'agrément au titre du dispositif service civique volontaire auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale de l'Hérault,

### DÉCIDE

#### **ARTICLE 1 : D'accepter la mise à disposition à la Ville de Lodève des jeunes en service civique :**

- Monsieur BANULS Mikaël pour contribuer à la valorisation et la fréquentation de l'espace jeunes de Lodève, du 28 octobre 2019 au 27 juin 2020, sous le tutorat de Monsieur BENAMEUR Lahcène, en charge du service médiation de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,
- Madame DUPIRE-DIDIER Darina pour contribuer à la valorisation et la fréquentation de l'espace jeunes de Lodève, du 4 novembre 2019 au 3 juillet 2020, sous le tutorat de Monsieur BENAMEUR Lahcène, en charge du service médiation de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,
- Madame EMMANUEL Shannon pour favoriser l'accès aux manifestations culturelles sur la ville de Lodève, du 25 novembre 2019 au 24 juillet 2020, sous le tutorat de Madame DEMARcq Céline, en charge de la communication des actions culturelles de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

**ARTICLE 2 : Les droits et obligations de chacune des parties sont définis dans le contrat annexé à la présente décision,**

**ARTICLE 3 : Cette dépense sera imputée sur le budget principal, chapitre 012, article 6217,**

**ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations,**

**ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.**

Fait à Lodève, le quinze janvier deux mille vingt,

Le Président,  
Jean TRINQUIER

*[Signature]*  
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## Contrat d'engagement de Service Civique

Vu la loi du 2010-241 du 19 mars 2010 relative au Service Civique

### Entre les soussignés,

La personne morale COMMUNE DE LODEVE  
sise 7, Place DE L HOTEL DE VILLE, à LODEVE (34700)  
numéro d'identification SIRET 21340142500011  
bénéficiant d'un agrément de Service Civique  
en date du 25/10/2018 pour une durée de : 36 mois.  
représentée par M LEDUC Pierre  
agissant en qualité de .....

Et,

M BANULS Mikael  
né(e) le 15/12/1993 à MONTPELLIER (département : 034)  
numéro de sécurité sociale 193123417240068  
demeurant à 23, Rue montbrun, à LODEVE (34700)  
téléphone: 0616269296 courriel:

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

#### a) Objet

M BANULS Mikael s'engage à réaliser une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation dans le cadre de l'engagement de Service Civique défini par l'article L. 120-1 du Code du service national. La mission ou les missions confiées à M BANULS Mikael sont les suivantes :

- CONTRIBUER EN TANT QUE JEUNES RELAIS A LA VALORISATION ET A LA FREQUENTATION DE L ESPACE JEUNES DE LODEVE du 28/10/2019 au 27/06/2020

A ce titre, M BANULS Mikael exercera les activités suivantes :

- CONTRIBUER EN TANT QUE JEUNES RELAIS A LA VALORISATION ET A LA FREQUENTATION DE L ESPACE JEUNES DE LODEVE du 28/10/2019 au 27/06/2020

#### b) Date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat, pour la réalisation de la ou des missions indiquées ci-dessus, prend effet à la date de signature du présent contrat par les deux parties  
Il est conclu pour une durée de 8 mois et prendra fin le 27/06/2020.

#### c) Conditions d'exercice des missions

La mission s'effectue à LODEVE - FRANCE au sein de l'organisme agréé. L'accomplissement de cette mission représente, sur la durée du contrat, 24 heures par semaine. La durée de la mission ne peut dépasser quarante huit heures réparties sur six jours [ou trente cinq heures pour les volontaires mineurs].

M BANULS Mikael pourra, pour assurer l'accomplissement de sa mission, bénéficier de l'accompagnement d'interlocuteurs locaux dont notamment son tuteur dont l'identité et les coordonnées sont mentionnées ci-après :

Nom du tuteur : BENAMEUR Lahcène  
Téléphone : 0630073450

Courriel : lahcene.benameur@lodeve.com

M BANULS Mikael bénéficiera par son tuteur d'entretiens réguliers permettant un suivi de la réalisation des

LR-034-18-00055-03010

missions.

M BANULS Mikael bénéficie d'un droit à congé dès lors que sa mission a été réalisée durant dix jours ouvrés.

La durée des congés est fixée à deux jours ouvrés par mois de service effectif, y compris dans le cadre d'une pluralité de missions.

**d) Formations**

Une phase de préparation aux missions se déroulera du..... au.....

M BANULS Mikael engagé de service civique, bénéficiera d'une formation civique et citoyenne et d'un soutien particulier pour la définition de son projet d'avenir.

**e) Indemnisation et autres avantages**

Une indemnité mensuelle sera versée à M BANULS Mikael dont le montant est fixé par l'article R. 121-23 du Code du service national par les autorités administratives.

Une indemnité complémentaire conformément à l'article R. 121-25 du Code du service national sera également servie à M BANULS Mikael sous forme de prestations (préciser en nature ou en espèce).

A l'échéance du contrat, M BANULS Mikael se verra remettre une attestation, prévue à l'article L. 120-1-III de la loi du 10 mars 2010 précitée, attestant de l'accomplissement de la mission de Service Civique.

**f) Résiliation du contrat**

Le présent contrat de Service Civique peut être résilié moyennant un préavis d'un mois sauf en cas de force majeure ou de faute grave d'une des parties.

Fait en double exemplaire

A ..... le .....

M. ....  
En qualité de représentant de : .....  
.....

M. ....  
Le volontaire ou son représentant

Signature  
(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Signature  
(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

L'Agence du Service Civique, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel à des fins de gestion des contrats d'engagement des volontaires en service civique et de versement des différentes subventions. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de l'Agence du Service Civique et, le cas échéant, les collectivités locales, ses sous-traitants et prestataires.  
En application de la loi Informatique et libertés du 6/01/1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal à l'Agence du Service Civique, 95 avenue du France 75013 Paris, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

LR-034-18-00055-03010



## Contrat d'engagement de Service Civique

Va la loi du 2019-241 du 10 mars 2019 relative au Service Civique

### Entre les soussignés,

La personne morale COMMUNE DE LODEV  
sise 7, Place DE L HOTEL DE VILLE, à LODEV (34700)  
numéro d'identification SIRET 21340142500011  
bénéficiant d'un agrément de Service Civique  
en date du 25/10/2018 pour une durée de : 36 mois.  
représentée par M LEDUC Pierre  
agissant en qualité de .....

Et,

Mme DUPIRE-DIDIER Darina  
né(e), le 26/02/1999 à SECLIN (département : 059)  
numéro de sécurité sociale 299025956031046  
demeurant à 1, Villa CHEMIN DE LA FABRIQUE, à CANET (34800)  
téléphone: 0652820162 courriel: darinadupire@gmail.com

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

#### a) Objet

Mme DUPIRE-DIDIER Darina s'engage à réaliser une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation dans le cadre de l'engagement de Service Civique défini par l'article L. 120-1 du Code du service national. La mission ou les missions confiées à Mme DUPIRE-DIDIER Darina sont les suivantes :

- CONTRIBUER EN TANT QUE JEUNES RELAIS A LA VALORISATION ET A LA FREQUENTATION DE L ESPACE JEUNES DE LODEV du 04/11/2019 au 03/07/2020

A ce titre, Mme DUPIRE-DIDIER Darina exercera les activités suivantes :

- CONTRIBUER EN TANT QUE JEUNES RELAIS A LA VALORISATION ET A LA FREQUENTATION DE L ESPACE JEUNES DE LODEV du 04/11/2019 au 03/07/2020

#### b) Date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat, pour la réalisation de la ou des missions indiquées ci-dessus, prend effet à la date de signature du présent contrat par les deux parties

Il est conclu pour une durée de 8 mois et prendra fin le 03/07/2020.

#### c) Conditions d'exercice des missions

La mission s'effectue à LODEV - FRANCE au sein de l'organisme agréé. L'accomplissement de cette mission représente, sur la durée du contrat, 24 heures par semaine. La durée de la mission ne peut dépasser quarante huit heures reparties sur six jours [ou trente cinq heures pour les volontaires mineurs].

Mme DUPIRE-DIDIER Darina pourra, pour assurer l'accomplissement de sa mission, bénéficier de l'accompagnement d'interlocuteurs locaux dont notamment son tuteur dont l'identité et les coordonnées sont mentionnées ci-après :

Nom du tuteur : BENAMEUR Lahcène  
Téléphone : 0630073450

Courriel : lahcene.benameur@lodeve.com

Mme DUPIRE-DIDIER Darina bénéficiera par son tuteur d'entretiens réguliers permettant un suivi de la

LR-034-18-00055-03006

réalisation des missions.

Mme DUPIRE-DIDIER Darina bénéficie d'un droit à congé dès lors que sa mission a été réalisée durant dix jours ouvrés.

La durée des congés est fixée à deux jours ouvrés par mois de service effectif, y compris dans le cadre d'une pluralité de missions.

**d) Formations**

Une phase de préparation aux missions se déroulera du.....au.....

Mme DUPIRE-DIDIER Darina engagé de service civique, bénéficiera d'une formation civique et citoyenne et d'un soutien particulier pour la définition de son projet d'avenir.

**e) Indemnisation et autres avantages**

Une indemnité mensuelle sera versée à Mme DUPIRE-DIDIER Darina dont le montant est fixé par l'article R. 121-23 du Code du service national par les autorités administratives.

Une indemnité complémentaire conformément à l'article R. 121-25 du Code du service national sera également servie à Mme DUPIRE-DIDIER Darina sous forme de prestations (préciser en nature ou en espèce).

A l'échéance du contrat, Mme DUPIRE-DIDIER Darina se verra remettre une attestation, prévue à l'article L. 120-1-III de la loi du 10 mars 2010 précitée, attestant de l'accomplissement de la mission de Service Civique.

**f) Résiliation du contrat**

Le présent contrat de Service Civique peut être résilié moyennant un préavis d'un mois sauf en cas de force majeure ou de faute grave d'une des parties.

Fait en double exemplaire

A ..... le .....

M. ....

En qualité de représentant de : .....

M. ....

Le volontaire ou son représentant

Signature

(Précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé»)

Signature

(Précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé»)

L'Agence du Service Civique, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel à des fins de gestion des contrats d'engagement des volontaires en service civique et de versement des différentes subventions. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de l'Agence du Service Civique et, le cas échéant, les collectivités locales, ses sous-traitants et prestataires.

En application de la loi Informatique et libertés du 6/01/1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal à l'Agence du Service Civique, 95 avenue du France 75013 Paris, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

LR-034-18-00055-03006



## Contrat d'engagement de Service Civique

Vu la loi du 2010-241 du 19 mars 2010 relative au Service Civique

### Entre les soussignés,

La personne morale COMMUNE DE LODEVE  
sise 7, Place DE L HOTEL DE VILLE, à LODEVE (34700)  
numéro d'identification SIRET 21340142500011  
bénéficiant d'un agrément de Service Civique  
en date du 25/10/2018 pour une durée de : 36 mois.  
représentée par M LEDUC Pierre  
agissant en qualité de ...Maire...

Et,

Mme EMMANUEL Shannon  
née(e) le 06/01/1998 à MONTPELLIER (département : 034)  
numéro de sécurité sociale 298013417224840  
demeurant à vieux chemin de poujols, à LODEVE (34700)  
téléphone: 0646150620 courriel: shannon.emmanuel12@gmail.com

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

#### a) Objet

Mme EMMANUEL Shannon s'engage à réaliser une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation dans le cadre de l'engagement de Service Civique défini par l'article L. 120-1 du Code du service national. La mission ou les missions confiées à Mme EMMANUEL Shannon sont les suivantes :

- FAVORISER L ACCES AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES DE LA VILLE DE LODEVE du 25/11/2019 au 24/07/2020

A ce titre, Mme EMMANUEL Shannon exercera les activités suivantes :

- FAVORISER L ACCES AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES DE LA VILLE DE LODEVE du 25/11/2019 au 24/07/2020

#### b) Date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat, pour la réalisation de la ou des missions indiquées ci-dessus, prend effet à la date de signature du présent contrat par les deux parties  
Il est conclu pour une durée de 8 mois et prendra fin le 24/07/2020.

#### c) Conditions d'exercice des missions

La mission s'effectue à LODEVE - FRANCE au sein de l'organisme agréé. L'accomplissement de cette mission représente, sur la durée du contrat, 24 heures par semaine. La durée de la mission ne peut dépasser quarante huit heures reparties sur six jours [ou trente cinq heures pour les volontaires mineurs].

Mme EMMANUEL Shannon pourra, pour assurer l'accomplissement de sa mission, bénéficier de l'accompagnement d'interlocuteurs locaux dont notamment son tuteur dont l'identité et les coordonnées sont mentionnées ci-après :

Nom du tuteur : DEMARQ Celine  
Téléphone : 0411950220

Courriel : cdemarcq@lodevoisetlarzac.fr

Mme EMMANUEL Shannon bénéficiera par son tuteur d'entretiens réguliers permettant un suivi de la

LR-034-18-00055-03007

réalisation des missions.

Mme EMMANUEL Shannon bénéficie d'un droit à congé dès lors que sa mission a été réalisée durant dix jours ouvrés.

La durée des congés est fixée à deux jours ouvrés par mois de service effectif, y compris dans le cadre d'une pluralité de missions.

**d) Formations**

Une phase de préparation aux missions se déroulera du.....au.....

Mme EMMANUEL Shannon engagé de service civique, bénéficiera d'une formation civique et citoyenne et d'un soutien particulier pour la définition de son projet d'avenir.

**e) Indemnisation et autres avantages**

Une indemnité mensuelle sera versée à Mme EMMANUEL Shannon dont le montant est fixé par l'article R. 121-23 du Code du service national par les autorités administratives.

Une indemnité complémentaire conformément à l'article R. 121-25 du Code du service national sera également servie à Mme EMMANUEL Shannon sous forme de prestations (préciser en nature ou en espèce).

A l'échéance du contrat, Mme EMMANUEL Shannon se verra remettre une attestation, prévue à l'article L. 120-1-III de la loi du 10 mars 2010 précitée, attestant de l'accomplissement de la mission de Service Civique.

**f) Résiliation du contrat**

Le présent contrat de Service Civique peut être résilié moyennant un préavis d'un mois sauf en cas de force majeure ou de faute grave d'une des parties.

Fait en double exemplaire

A ..... le .....

M. ....

En qualité de représentant de : .....

M. ....

Le volontaire ou son représentant

Signature

(Précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé»)

Signature

(Précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé»)

L'Agence du Service Civique, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel à des fins de gestion des contrats d'engagement des volontaires en service civique et de versement des différentes subventions. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de l'Agence du Service Civique et, le cas échéant, les collectivités locales, ses sous-traitants et prestataires.

En application de la loi Informatique et libertés du 6 01 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal à l'Agence du Service Civique, 95 avenue du France 75013 Paris, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

LR-034-18-00055-03007